

BARRAGE/BARRIERE INSECTES - réf 907

— CARACTERISTIQUES

- Forme : Liquide blanc.
- Odeur : Citronnelle.
- PH : Environ 7/8.
- Densité : Environ .1
- Mélange de perméthrine de synthèse de matière active - Agent synergisant - Emulgateur - Senteur.
- Tarif douanier : 38 08 91 10

— UTILISATION

Insecticide de contact contre les insectes volants et rampants.

Usage mixte : à l'intérieur et à l'extérieur de la maison.

Effet insecticide : Efficacité au bout d'1 à 3 minutes selon les insectes.

Durée d'efficacité : 2 à 6 mois.

Intervalle entre 2 applications : environ 2 mois.

— MODE D'EMPLOI

- 1- *Bien agiter avant emploi.*
- 2- Régler la gâchette sur la position «Jet large».
- 3- Pulvériser sur les lieux de passage des insectes montants verticaux et horizontaux des fenêtres. Pulvériser uniformément sur les rideaux, textiles d'ameublement.

Ne jamais rincer.

Efficace même les fenêtres ouvertes, à condition que les voilages soient tirés devant la fenêtre ou la porte.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

— CONDITIONNEMENT

carton de 6 x 500 ml (réf 907-500)
carton de 6 x 1 L (réf 907-001)

— SÉCURITÉ ET RECOMMANDATIONS



N - Dangereux pour l'environnement

Symbole : N : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Contient : de la Perméthrine (ISO) : peut déclencher une réaction allergique.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23 Ne pas respirer les aérosols.

S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Emballage vide : Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par apport en déchèterie.

Emballage contenant du produit : Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Précautions d'emploi complémentaires :

Ne pas pulvériser directement sur l'homme et les animaux. Ne pas pulvériser à proximité des aliments, de la vaisselle, à proximité des aquariums, dangereux pour les poissons. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas traiter en présence d'abeilles.

En cas d'urgence : liste des 10 centres anti-poison : INRS : 01.45.42.59.59

Etiquetage additionnel relatif à la Directive Biocides 98/8/CE:

les matières actives et leurs concentration doivent être reprises sur l'étiquette : Perméthrine (ISO): 0,8 % soit 8 g/l
Pipéronyl butoxide : 0,2 % soit 2 g/l.

Formulation : EW : émulsion de type aqueux prêt à l'emploi.

Type d'action: insecticide

Usage : contre les insectes volants et rampants.

Produit ménager.

Date de péremption : 2 ans

SANIPERFEX